

Le seize février deux mille douze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le dix février deux mille douze s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres à l'exception de Christian PREMEL pouvoir à Daniel CONQ

M. Daniel SALIOU a été nommé secrétaire de séance.

0.1.12 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2011

Le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1.1.12 RENOVATION DU CAPTAGE D'EAU – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DU BAS LEON

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage, pour les travaux de rénovation du captage d'eau de Tourhip, au syndicat mixte du bas Léon.

Suite à l'interdiction d'extraction du maërl des Gléan, le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon s'est vu confier la mission d'examiner les conditions de remplacement de ce produit par des matériaux de substitution.

Cette étude étant achevée, il appartient aux collectivités concernées de décider de la suite à donner.

En raison de la complexité des travaux à engager, le Syndicat se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ceux-ci, ainsi que les démarches administratives et financières qui s'y attachent.

A la fin de l'opération, l'ensemble des documents comptables seraient à intégrer dans les budgets respectifs. La contribution annuelle demandée aux collectivités correspondrait au 15^{ème} du montant hors taxe (H.T) des travaux diminués des subventions éventuelles.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**CONFIE la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ensemble de l'opération au Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon ,1 rue de l'If, 29260 KERNILIS.
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cette maîtrise d'ouvrage déléguée.**

2.1.12 CONVENTIONS 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de tableau des conventions 2012 adoptée par la commission AXE 1 « des Projets adaptés à nos Capacités » du 6 février.

	Voté 2008	Voté 2009	Voté 2010	Voté 2011	Proposition 2012	Remarque
ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association	Passage à 512 € moyenne départementale $512 * 152 =$ 77 824 €	$512 * 2 \% =$ 522.24 € $522.24 * 164 =$ 85 647.36 €	$522,24 * 1 \% =$ 527,46 € $527,46 * 166 =$ 87 558,76 €	$527,46 € * 1 \% =$ 532,74 € $532,74 * 177 =$ 94 294,98 €	$175 * 574,65 =$ 100 563,75 € - 3 500 € d'aides soit : 97 063,75 €	Versement par 1/12ème. Demande pour 175 enfants de PLOUGUIN à la rentrée de septembre 2011. Coût élève école publique : 574,65 €
FAMILLES RURALES Enfance	31 155,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	À partir de 2010 versement avec un an de décalage suite à la présentation des comptes de l'association jusqu'au 31/12/2012
BIBLIOTHEQUE	$3 237 * 2 \% =$ 3 301.74 € + 300 € de fonds 3 601.74 €	$3 301.74 * 2 \% =$ 3 367.77 € + 300 € de fonds 3 667.77 €	$3 367,77 * 1 \% =$ 3 401,44 € + 300 € de fonds 3 701,44 €	$3 401,44 * 1 \% =$ 3 435,45 € + 300 € de fonds 3 735,45 €	$3 435,45 * 1 \% =$ 3 469,81 € + 300 € de fonds = 3 769,81 €	
ADEXAP	$2 453 * 2 \% =$ 2 502 + $53 * 11 = 583$ Soit 3 085 €	$1.0611 * 2 \% * 2083$ habitants = 2 254 € + $53 * 2 \% * 10 =$ 540 Soit 2 794 €	$2 254 € * 1 \% =$ 2 276,54 € + $54 * 1 \% * 10 =$ 545,40 € soit 2 821,94 €	2462,68 + 720,00 = 3 182,38 €	$2 050 * 1,20 =$ 2 460 + $13 * 60,00 =$ 780 € soit 3 240 €	En 2012 1,20 par habitant sur la base de 2 050 habitants + 60 € par enfant soit avec 13 enfants de Plouguin :
S.P.A	$553 * 2 \% =$ 564.06 €	508.25 €	$508,25 * 1 \% =$ 513,33 €	515,50 €	$515,50 * 1 \% =$ 520,65	0.241 € * nbr d'habitant (2 123)* coût de la vie
Halte garderie LANRIVOARE	470.68 €	1 425.60 €	1 119,80 €	357,50 €	347,60 €	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1 € de l'heure de halte garderie. (1.10 € en 2007)
Relais parents et assistantes maternelles	1 700.17 €	1 700.17 €	1 700,17 €	1 987,16 €	2 013,62 €	Nouveau contrat au 01/2011 12/2013 : 2 511,71 €
FAMILLES RURALES Jeunesse	9 464 € Fédé F.R. 2 984 Association des quatre communes	9 464 € Fédé F.R. 2 984 Association des quatre communes	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur

			communes	communes	communes	de 55 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 12 2013
--	--	--	-----------------	-----------------	-----------------	---

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce tableau de conventions pour 2012

3.1.12 SUBVENTIONS 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de tableau des subventions 2012 adoptée par la commission AXE 1 « des Projets adaptés à nos Capacités » du 6 février.

Décision du Conseil Municipal :

Nom	Adh 2012		Demande 2012	Prop 2012
	Total	Plouguin		
1 Tennis Club PLOUGUIN	38	30	260	231,80
2 A.S.P. Cyclos et Pédestres	72	60	450	398,20
3 Gym détente	43	36	300	260,40
4 G.E.R.	42	35	350	255,20
5 Raquette Vallonnaise				
6 E.S.P.T. Volley	17	9	130	122,60
7 Patiner à PLOUGUIN	59	26	650	276,00
8 Hand-ball	37	22	400	208,40
9 Gars de Saint-Majan	178	138	900	876,60
10 Comité des Fêtes			466	470,00
11 UNC PLOUGUIN TREOUERGAT	38	34	71	71,00
12 UNC stèle de TREOUERGAT				41,00
13 Les pitchounes Familles Rurales	69	52	240	369,60
14 Danses bretonnes	22	17	160	156,40
15 Art floral				
16 Informatique				
17 Service de Remplacement "Les Vallons"	106	63	300	289,00
18 A.P.E. Ecole Publique - Activ. Scolaires	121	112		803,04
19 A.P.E. Ecole Privée - Activités Scolaires	204	175		1 254,75
20 C.C.A.S.				1 640,00
21 Club de l'Amitié		174		344,00
22 Strollad C'hoariva Plougin	28	8	200	148,60
23 Société de Chasse	297	29		150,80
24 mutuelle des agents territoriaux du 29				43,00
25 Prévention routière				18,00
26 Comité de Jumelage			370	374,60
27 Dojo des abers		32		166,40
28 Electro-foot brestois		1		92,00
29 Bagad an eor du		2	258	146,25
30 D.D.E.N. (0,50 € par enfant de Plouguin)		112		56,00
31 DWAN		2		153,64
32 Syndicat d'eau de Lannalouarn	50	50	306,00	309,00
				9 726,28

2005	par assos	48
	plouguinois	4,5
	hors plouguin	2,25
2006	par assos	49
	plouguinois	4,6
	hors plouguin	2,3
2007	par assos	50
	plouguinois	4,7
	hors plouguin	2,35
2008	par assos	51
	plouguinois	4,8
	hors plouguin	2,4
2009	par assos	52
	plouguinois	4,9
	hors plouguin	2,45
2010	par assos	53
	plouguinois	5
	hors plouguin	2,5

enfant de Plouguin	
2006	6,50
2007	6,63
2008	6,76
2009	6,89
2010	7,03
2011	7,1
2012	7,17

Div an : Petit bois – Ploudal + part par enfant
 $574,65 - 505 = 69,65$ $2 * 69,95 = 139,30$
 $2 * 7,17 = 14,34$ soit $14,34 + 139,30 = 153,64$ €

2011	par assos	54
	plouguinois	5,1
	hors plouguin	2,55
2012	par assos	55
	plouguinois	5,2
	hors plouguin	2,6

Subventions exceptionnelles 2012	
Comice agricole	84,00
Aide à stage de solidarité internationale	150,00
70 ans des Gars de St Majan	1 110,80
50 ans Familles Rurales	1 008,30
10 ans les Pitcheunes	257,30
Ar redadeg (annuelle à partir de 2012)	100,00
Kreiz an aberiou (0,60 € x 2 168 hab) (sous réserve de présentation des comptes)	1 300,80
Total subventions exceptionnelles 2012	4 011,20

Principe pour les anniversaires de dizaines d'années des associations
 Convention de partenariat entre l'asso et la mairie
 100 € par 10 ans
 50 % part adhérent subventionné Plouguin et Hors Plouguin (voir tableau)

	plouguin	hors plouguin	
70 ans GSM	138	40	1110,8
50 ans Familles Rurales	147	97	1008,3
10 ans les Pitcheunes	52	17	257,3

TOTAL SUBVENTIONS 2012 **9 726,28 + 4011,20 =** **13 737,48 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce tableau de subventions pour 2012

4.1.12 PROGRAMME DE VOIRIE 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de programme de voirie 2012 adoptée par la commission AXE 1 « des Projets adaptés à nos Capacités » du 6 février.

Route de Guipronvel	20 705,00 €
Route de Kerarlin	922,50 €
Route de Pen ar Creac'h	2 624,00 €
Rue Suzanne de Parcevaux	35 393,72 €
Mise en accessibilité des trottoirs	2 360,00 €
Total H.T	62 005,22 €
Total T.T.C.	74 158,54 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTE ce programme de voirie 2012

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ce programme

5.1.12 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – EXTENSION DU PERIMETRE

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que la dernière révision simplifiée a classé, à Ker Eol II, des parcelles en zones 1 et 2 AuI. Il convient de mettre en conformité notre droit de préemption urbain qui s'applique à l'ensemble des zones U et Au.

Il propose donc le nouveau plan de zonage du Droit de Préemption Urbain (DPU) qui inclut la nouvelle zone de Ker Eol II.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTE le nouveau périmètre du droit de préemption urbain

AUTORISE le Maire à entreprendre tous démarches liés à la mise en place de ce nouveaux DPU

6.1.12 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
1	LORRIC	20 rue des peupliers	ZB 186	690	SIGNOR
2	MOREL	13 rue Marie Chapalain	ZB 420p	532	PETTON
3	PAILLE	11 place Eugène Forest	L885 L888 L890 L887	40 115 285 184	PAGE / DROUART
4	TANGUY	Rue Park Bras	ZB451 ZB443	464 878	DERRIEN / LABOTT
5	TANGUY	Rue Park Bras	ZB452 ZB444	403 375	LE BRUN / QUERE
6	COLLIOU	5 rue de Kroas Hir	YB140	730	ROUE

7.1.12 QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles les 22 avril et 6 mai
- Elections législatives les 10 et 17 juin
- Prochain conseil municipal le 22 mars à 18 h 00

TROADEC	LE DREFF	TALARMAIN R.	LE BLOAS	YVINEC
SALIOU Daniel	BERGOT	LANDURE	PAUL	CONQ Daniel
SALIOU Christine	TALARMAIN J. C.	PREMEL pouvoir à Daniel CONQ	MELAC	FLOCH
LAOT	CONQ-LAOT	GUILLOU	COROLLEUR	